



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de l'Isle-aux-Allumettes

Séance spéciale publique du Conseil Municipal de l'Isle-aux-Allumettes tenue le 11 décembre 2019 à 19h00 au bureau municipal à Chapeau afin d'adopter les dépenses et revenus pour le budget municipal 2020.

À laquelle étaient présents son Honneur le Maire Winston Sunstrum et les Conseillers Pat Tallon, Mariette Sallafranque, Pat Montgomery, Nancy McGuire et Louis Lair.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Vérification de présence**

Conseiller Roger Lavoie est absent.

3. **Conflit d'intérêts**

Aucun.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

240-19/12

Proposé par conseillère Sallafranque d'accepter l'ordre du jour tel que présenter.

Adopté

5. **Présentation du budget**

Le maire lit et explique le budget et la distribution des revenus et des dépenses de l'année 2020.

DÉPENSES

Administration	782 042
Sécurité publique	453 952
Transport	921 172
Environnement	441 667
Santé & bien-être	14 660
Urbanisme & Aménagement	177 518
Loisirs & culture	117 250
Frais de financement	15 460
Dépenses capitales	755 000
Remboursement dette long terme	190 400
<u>TOTAL</u>	3 869 130

REVENUS

Taxes Foncières	2 213 330
Subvention en lieu de taxes	26 681
Transfert	1 197 233
Services fournis	40 548
Autres Services	100 000
Intérêts	38 500
Autres Revenus	44 000
<u>Appropriation du surplus</u>	208 838
<u>TOTAL</u>	3 869 130



No de résolution
ou annotation

6. **Questions par les membres du conseil**

Aucun

7. **Adoption du budget**

241-19/12

Proposé par le conseiller Lair que les dépenses totales pour le budget 2020 soient au montant de \$ 3 869 130 et que la taxe foncière demeure à 0.56¢/100\$ d'évaluation et que toutes les taxes de services soient les suivantes : la taxe de base pour service aqueduc demeure à 425 \$, la taxe de base pour service égout demeure à 330 \$, la taxe de service pour la gestion des matières résiduelles augmente à 99 \$, la taxe de service pour la sécurité incendie demeure à 105 \$, que la taxe minimum demeure à 28 \$, que la taxe pour le remboursement de la dette à long terme du système d'aqueduc demeure à 255 \$ et finalement que le taux d'intérêt demeure à 13% et le taux de pénalité demeure à 5%, pour un taux combiné de 18%.

Adopté à l'unanimité

8. **Questions et commentaires du public**

Aucune

9. **Clôture de la séance**

242-19/12

Proposé par le conseiller Tallon que la séance spéciale publique pour le budget 2020 soit levée à 19h10.

Adopté

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Maire

Je, *Winston Sunstrum*, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.